



Commune d'IZIEU (Ain)
25, rue des Lauzes
01300 IZIEU
Téléphone 04 79 87 23 00
mairie-izieu@orange.fr

Procès-verbal

Séance du conseil municipal du 05 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq du mois de février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Izieu dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur Denis MARTIN-BARBAZ, maire.

Date de la convocation : 30 janvier 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 9

Présents :

MARTIN-BARBAZ Denis
PLANTIER-CHÂTEAU Josiane
DURAND-DAVIES Delphine
JULLIEN Chantal

LACOUR Yves
LUTRIN Pierre
VANBERVLIET Michel
VILLIER Julien

Excusé : COSTAOUEC Romain, pouvoir à VILLIER Julien

Absent : GACON Alain

Le quorum est atteint, la séance est déclarée ouverte

Secrétaire de séance : DURAND-DAVIES Delphine

Ordre du jour :

1 - Approbation du compte-rendu de la réunion du 13 novembre 2023

Vote à l'unanimité

2 – Présentation du projet camping aux Kotas Finland' Ain

M. Pluvy propriétaire des kotas a présenté un projet de camping sur la parcelle 1384 B dont 500m² sont classés en zone constructible, et 3000m² en zone non constructible.

Sur la zone constructible est prévu l'aménagement d'un bâtiment technique, garage, sanitaire de 48 à 54 m².

Sur la zone non constructible l'aménagement d'un camping déclaré avec emplacements libres pour tentes (capacité d'accueil maximum : 20 personnes).

Dossier en attente d'une autorisation après expertise notamment au regard de la jurisprudence des services de l'urbanisme.

3 - Délibération n° 01-2024

Délibération pour l'achat du terrain de Mme Delatour

Le conseil municipal autorise Monsieur Denis MARTIN-BARBAZ en sa qualité de Maire à signer l'acte d'achat des parcelles 669, 672, 676 pour une surface totale de 00 ha 31 a 17 ca et de verser à Mme Delatour la somme de vingt mille euros (20 000 €). - Vote à l'unanimité.

4 - Délibération n° 02-2024

Délibération pour le déneigement

Monsieur le Maire propose que Josiane Plantier-Château, adjointe soit nommée pour signer une convention et les facturations avec l'entreprise Martin-Barbaz Denis pour le déneigement des routes communales d'Izieu. Vote à l'unanimité.

5 - Délibération n° 03-2024

Délibération pour la vérification des extincteurs

L'amicale des sapeurs-pompiers a conservé la gestion de certains extincteurs. La Mairie gère ceux des bâtiments communaux.

Montant de la facture : 350 €

Remplacement d'un extincteur : 170,65 € HT

Vote à l'unanimité

6 -Délibération n° 04-2024

Délibération des demandes de subventions :

ADAPA – Aider et accompagner à domicile : 100 €

Resto du cœur à Peronnas : 100 €

Vote à l'unanimité

7 - Délibération pour la cité de l'enfance

1000 m² de bâtiments (crèche, halte-garderie, jardin d'hiver, cantine, médiathèque). Les garanties décennales ne sont plus effectives.

Etat des lieux alarmants : fuites, chaudières défectueuses, remontée de l'eau par capillarité, vitres

fendues car le terrain bouge (sécheresses).

Plusieurs communes refusent de contribuer à une participation financière, aucun accord ayant été signé au préalable entre la commune de Brégnier-Cordon et les dites communes.

Il y a possibilité de créer un SIVU (syndicat intercommunal à vocation unique) ou un SIVOM (syndicat à vocation multiple) pour aider à la gestion de cette maison de l'enfance, pour analyser, discuter ensemble, pour trouver des solutions.

Le conseil municipal n'est pas favorable à la constitution d'un SIVOM en l'état actuel avec des comptes déficitaires et des structures inadaptées.

Il préfère l'intervention de la Cour des Comptes sur ce dossier. Par la suite, après une étude sérieuse et des comptes épurés un SIVOM pourrait alors être créé pour gérer une nouvelle structure intercommunale adaptée à l'environnement.

Une prochaine réunion se tiendra à la mairie de Brégnier-Cordon le 9 février 2024 à laquelle participeront plusieurs conseillers municipaux d'Izieu.

8 - Délibération n° 05-2024

Délibération pour la grange

Les actes notariaux ne sont pas réglés à ce jour. La Mairie d'Izieu demande l'annulation de l'acquisition trentenaire rédigée au bénéfice de Mme Dufour, acte établi à l'aide de faux témoignages. Face à cette situation embarrassante, la commune envisage de porter l'affaire au tribunal, après avis pris auprès d'un avocat.

Vote à l'unanimité pour lancer une procédure.

9 – Délibération pour le logement de la salle des fêtes

Le contrat EDF a été rétabli au nom de la commune .

Après un nettoyage effectué par une entreprise extérieure pour un montant de 3 250 € TTC, notre agent communale lessive les murs, les portes et les fenêtres, les radiateurs, la cuisine, la salle de bain et les carrelages afin d'assainir et d'atténuer les mauvaises odeurs persistantes.

Des devis seront nécessaires pour décider d'une éventuelle rénovation (isolation, placo, peintures, sol, fenêtres, électricité...)

Une visite du conseil municipal aura lieu dans les locaux le lundi 12 février à 18 h30.

10 - Délibération n° 06-2024

Délibération pour l'ouverture de crédit d'investissement

Afin d'ouvrir les crédits nécessaires aux premières dépenses d'investissement de 2024.

Selon l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire propose la possibilité, jusqu'à l'adoption du budget principal 2024, de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Vote à l'unanimité

11 - Délibération n° 07-2024

Délibération pour la transmission et la dématérialisation du budget de la commune

Une convention va être prise avec la préfecture de l'Ain pour transmettre en dématérialiser les comptes administratifs et les budgets primitifs.

Vote à l'unanimité

12 – Délibération n° 08-2024

Délibération pour les travaux ONF

Travaux proposés par l'ONF :

Entretien du périmètre de 1,18 km soit : 4 880 € HT.

Le conseil municipal souhaite se limiter uniquement à la zone 1, environ 200 m/an

Travaux de maintenance de la desserte, curage des renvois d'eau : ce travail est effectué par notre agent communal pour l'instant.

Opérations liées à l'accueil du public : élagage des points de vue afin de déposer éventuellement une table d'orientation : projet en attente.

Vote à l'unanimité.

13- Délibération n° 09-2024

Délibération indemnité forfaitaire

Une indemnité forfaitaire de 100 €/mois pour les déplacements à charge de Josiane Plantier-Château.

Vote à l'unanimité

14 – Questions diverses

- Subvention accordée du Département pour la maçonnerie de l'église : 17 053 €

- Affouages : 7 lots dont 5 pratiquement terminés, et 2 véhiculés. Difficulté sur une parcelle : bois non coupé, parcelle non nettoyée.

- Courrier des pompiers de Brégnier-Cordon, cherchant des sites de manœuvre.

- Centrale Photovoltaïque : le sous-préfet est toujours en attente d'une réponse de la DREAL.

L'entreprise CVE n'est pas intéressée par le projet en fonction de toutes les contraintes environnementales.

- Un courrier a été adressé aux chasseurs quant à l'utilisation de la piste forestière : arbres tombés sur la chaussée, non débités et non dégagés, dégradations des bas-côtés.

- Inquiétude de certains habitants du village quant à la fin du mandat et à une éventuelle fusion des communes.

- Service de secrétariat de remplacement pour les mairies : facturé 235 € par journée réalisée (CCBS)

- Archives multimedia : proposition d'une offre de numérisation de l'état-civil de moins de 100 ans

Fin de séance : 22 h 50

Prochaines réunions :

Le 11 mars 2024

Le 08 avril 2024 (Budget)



Maire d'Izieu
Denis Martin-Barbaz

